

Intitulé	Poursuivre et améliorer l'information et la sensibilisation du citoyens et des acteurs de l'eau sur la DCE
Objet	<p>La mesure vise à communiquer d'une part, sur le thème de l'eau auprès des différents acteurs (grand public, stakeholders ciblés) et au sein de l'Administration (intra-SPW), et d'autre part sur l'avancée de la législation et de son application en Wallonie.</p> <p>L'utilisation de supports modernes et adaptés à chaque public permettra à l'Administration de mieux communiquer et faire appliquer certaines mesures.</p> <p>Une priorité sera accordée à la communication relative au contenu du programme de mesures du troisième cycle de plans de gestion 2022 - 2027.</p>
Motivation	<p>Les propositions d'action de « sensibilisation » se basent sur la mesure « sensibilisation PG2 0640_02» qui est toujours d'actualité mais également sur les propositions formulées par les citoyens et les différents stakeholders et acteurs de l'eau lors de l'enquête publique sur les enjeux majeurs et « questions importantes ».</p> <p>D'une part, les acteurs de l'eau et le grand public doivent être informés sur l'état des masses d'eau et conscientisés aux enjeux de la Directive-Cadre sur l'Eau.</p> <p>D'autre part, le programme de mesures prévu dans le cadre du troisième cycle de Plans de Gestion par District Hydrographique doit être communiqué et expliqué au grand public ainsi qu'aux agents de l'Administration.</p>
Mise en œuvre	<p>Selon deux axes de communication principaux qui rassembleront une série d'actions de communication les plus plébiscitées à réaliser. Ces deux axes se distinguent par le type de public cible :</p> <ol style="list-style-type: none"> <u>Communication INTERNE (agents, directions et autres entités du SPW):</u> Mieux informer/sensibiliser les acteurs internes SPW aux thématiques et problématiques liées à l'eau (DCE) <ul style="list-style-type: none"> Réaliser périodiquement des supports thématiques simples (brochures, posters, contenu web...) à l'attention des agents du SPW en rapport avec la DCE (obligations, état des lieux en Wallonie...) Informers périodiquement les autres directions générales, départements, directions, OIP de la DCE, via les canaux internes (newsletters, contenu web, journées d'information etc.) <u>Communication EXTERNE (citoyens et particulièrement les écoles, opérateurs de l'eau, groupements socioéconomiques, etc.):</u> Mieux informer/sensibiliser les citoyens y compris les écoles, les acteurs externes (opérateurs de l'eau et stakeholders) et les différents groupements socioéconomiques aux thématiques et problématiques liées à l'eau et aux enjeux de la Directive Cadre EAU (obligations, état des lieux en Wallonie...) <ul style="list-style-type: none"> Informers périodiquement les publics cibles, par la réalisation de supports thématiques simples et ludiques (brochures, posters, dossiers scolaires...) et via différents canaux (contenu web, bulletins communaux, spots TV/Radio, présentations thématiques, journées d'informations etc.) de l'état des lieux des eaux en Wallonie, des obligations et objectifs DCE... Sensibiliser aux bonnes pratiques tant citoyennes que des secteurs économiques... Réaliser des FAQ à destination des journalistes et média grand public, etc. <p>Les actions de communication identifiées seront détaillées dans un programme d'actions annuel. Celui-ci définira quatre actions de communication à réaliser par la CREA chaque année (idéalement, une action par public cible).</p>

Etape(s), publics cibles et objectifs de communication		Calendrier prévisionnel
1	<p>Communication INTERNE au SPW :</p> <p>Cibles : les agents des administrations SPW (priorité aux administrations sources de données et/ou opératrices de mesures DCE...)</p> <p>Objectif : informer et sensibiliser parmi les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • obligations DCE • état des eaux wallonnes • résultat des contrôles... • collaborations et acquisition des données • mise en œuvre et suivi des mesures... • rapportages • intégrer la protection de la ressource dans les actes/décisions de l'administration • effets du changement climatique sur l'eau • polluants émergents • ... 	1 action par an (2023 à 2027)
2	<p>Communication EXTERNE : Grand Public :</p> <p>Cibles : le citoyen</p> <p>Objectif : informer et sensibiliser parmi les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • état des eaux wallonnes • objectifs de la DCE et ses obligations • résultat des contrôles • l'assainissement collectif et individuel • polluants émergents • instances et acteurs de l'eau • conformité des installations d'épuration • effets du changement climatique sur l'eau • bonnes pratiques, civisme, prévention • préservation de la ressource • instances et acteurs de l'eau ... • ... 	1 action par an (2024 à 2027)
3	<p>Communication EXTERNE : Acteurs de l'eau et groupements socioéconomiques :</p> <p>Cibles : secteurs agricole, industriel, activités récréatives, exploitants d'hydroélectricité, acteurs dans la gestion du territoire (architectes, urbanistes etc.) ...</p> <p>Objectif : informer et sensibiliser parmi les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • obligations DCE dans le PE • état des eaux wallonnes • polluants émergents • effets du changement climatique sur l'eau • instances et acteurs de l'eau (actions, rapportage...) • résultat des contrôles • gestion des eaux usées • mise en œuvre et suivi des mesures • bonnes pratiques (prévention, traitement...) • préservation de la ressource (quantité/qualité des eaux...) • réaliser des FAQ à destination des journalistes et média grand public • 	1 action par an (2024 à 2027)

4	<p>Communication EXTERNE : Milieu scolaire : Cibles : le milieu scolaire (enseignants et élèves) Objectif : informer et sensibiliser parmi les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • état des eaux wallonnes • bonnes pratiques, civisme, prévention • préservation de la ressource • effets du changement climatique sur l'eau • polluants émergents • objectifs de la DCE et ses obligations • résultat des contrôles... • l'assainissement collectif et individuel • conformité des installations d'épuration • instances et acteurs de l'eau • ... 	<p>1 action par an (2024 à 2027)</p>
Opérateur(s)	SPW Environnement - Département de l'Environnement et de l'Eau (DEE) SPW Environnement - CREA	
Partenaire(s)	SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement - Direction de la Communication (CREA) ; Secrétariat général - Direction de la Communication Externe ; SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Energie ; SPW Intérieur et Actions sociales ; les 14 Contrats de Rivière wallons, l'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau en Wallonie (AquaWal), la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE), l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW), Organismes d'assainissement agréés (OAA), écoles...	
Impact(s)	<p>Les actions de la mesure « communication » devraient permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'informer et de conscientiser le grand public et les acteurs sectoriels aux enjeux de la Directive-cadre sur l'Eau • de faire connaître le programme de mesures adopté dans le cadre des PGDH-III • d'améliorer la communication en recourant aux outils les plus adaptés, notamment aux réseaux sociaux et ainsi répondre à une demande récurrente des citoyens (cf. enquêtes publiques) 	
Echelle(s)	Toute la Wallonie	
Source de financement	Article(s) du code de l'eau	
Moyens requis	2 ETP à créer pour la préparation des données, des messages à communiquer sur le thème de l'eau et leur suivi...	
Aspects légaux	Ajouter deux postes dans le cadre d'emploi	